

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-741

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	100 000 000
Administration pénitentiaire	100 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 000 euros du programme 166 "Justice judiciaire" action 06 "Soutien" vers le programme 107 " Administration pénitentiaire" action 04 "Soutien et formation ".

Il s'agit d'un amendement d'appel.

En prison, 70 % des détenus sont atteints de troubles mentaux. Le personnel médical n'est pas en nombre suffisant et le personnel pénitentiaire n'est actuellement pas formé pour suivre ces détenus et adopter un comportement adapté.

Il est donc urgent de procéder à un véritable état des lieux de nos prisons pour que des infirmiers et des médecins puissent soigner convenablement les détenus et permettre au personnel pénitentiaire de se focaliser sur sa mission première. En attendant, il convient de le former pour qu'il puisse faire face aux détenus malades.